

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/07/2022

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-3897

1. Intitulé du projet

Projet d'implantation d'une installation de transit de déchets dangereux (eaux hydrocarburées provenant de séparateurs d'hydrocarbures) sur la commune de Bonnefamille (38).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Assainissement Rhône Isère - ARI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Dominique MEUNIER, Président

RCS / SIRET

8 1 2 1 7 9 3 7 2 0 0 0 3 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Le projet sera classé à autorisation sous la rubrique 2718 -1 installation de transit de déchets dangereux. Le site collectera environ 1 200 tonnes de déchets d'assainissement à l'année. La quantité de déchets dangereux (eaux hydrocarburées) susceptible d'être présente dans l'installation sera au maximum de 50 t (Volume cuve de 50 m3). L'activité ne sera pas classée sous la rubrique 3550.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Assainissement Rhône Isère est une entreprise spécialisée dans l'assainissement et la maintenance industrielle, installée depuis 2015 sur la commune de BONNEFAMILLE (38). Le site actuel n'est pas classé au titre des ICPE.

Afin d'optimiser les transports liés à l'acheminement des déchets d'assainissement, Assainissement Rhône Isère souhaite installer sur son site existant une cuve de 50 m3 bi-compartmentée (30 m3 + 20 m3). Les types de déchets qui seront stockés dans cette cuve seront :

- eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures (code : 13 05 07*)
- émulsions et solutions d'usinage sans halogènes (code : 12 01 09*)

Le site réceptionnera une quantité annuelle de déchets de l'ordre de 1200 t. A noter que ces types de déchets sont composés à 95 % minimum d'eau.

Dans le cadre du projet, il n'y aura pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'optimiser les transports liés à l'acheminement des déchets d'assainissement issus des sites industriels au centre de traitement situé à Châsse-sur-Rhône.

Actuellement, Assainissement Rhône Isère réalise une dizaine de voyages par semaine jusqu'au centre de traitement (trajet d'une quarantaine de km aller-retour). Cela représente 400 km/semaine, soit 20 000 km/an pour le transport jusqu'au centre de traitement.

Avec l'installation de cette cuve permettant le stockage temporaire des déchets sur leur site avant leur acheminement au centre de traitement, le trafic sera réduit à 3 à 4 trajets par semaine.

Ainsi, l'installation de la cuve permettra une réduction des trajets d'environ 7000 km/an avec les risques d'accidents associés, soit une consommation de gasoil réduite de 40 000 litres annuellement. Cela permet d'éviter le rejet d'environ 106 tonnes de CO₂ par an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'installation de la cuve se fera sur le site déjà existant d'Assainissement Rhône Isère à Bonnefamille.

Les travaux seront :

- terrassement
- installation de la rétention et création de l'aire de dépotage
- mise en place de la cuve

La durée des travaux sera de 2 à 3 mois.

L'ensemble des travaux seront réalisés de manière à limiter tout impact sur l'environnement :

- réduction des émissions sonores liées aux engins de chantier,
- sécurité des parties prenantes,
- gestion contrôlée et optimisée des déchets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité au niveau du site sera :

- réception par camion
- vidange des camions au niveau de l'aire de dépotage
- stockage des déchets dans la cuve
- vidange de la cuve et acheminement par camion de son contenu jusqu'au centre de traitement de Chasse-sur-Rhône 3 à 4 fois par semaine

A noter que les camions ne feront que transiter sur site, soit pour vider leur contenu, soit pour réceptionner les déchets stockés dans la cuve et les acheminer au centre de traitement. Ainsi il n'y aura pas de stationnement des camions sur la voie publique.

L'établissement ne recevra pas de public et ne sera pas classé SEVESO.

L'effectif de l'entreprise est de 10 personnes : le dirigeant, 2 employés de bureau et 7 chauffeurs PL.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de demande d'autorisation environnementale ICPE sera déposé à l'issue de la procédure d'examen au cas par cas.

L'implantation de cette cuve fera l'objet à minima d'une déclaration de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale site	2 523 m ²
Dimension de la rétention (estimation)	36 m ²
Dimension de la cuve (estimation)	25 m ²
Aire de dépotage (estimation)	34 m ²
Nouvelles surfaces imperméabilisées	envi 70 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse :

Parc de l'Alouette
7 B Rue de l'Artisanat
38 090 BONNEFAMILLE

Parcelle cadastrale : A 1426

Zone du PLU de Bonnefamille : AUi
(zone non ou insuffisamment
équipée réservée aux activités
économiques)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5° 3 6' 4 9" N Lat. 5 ° 4 ' 4 0" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type I : "Marais de la Centgonnière" (820030528) à 1 km au Nord/Nord-Est du site - ZNIEFF de type I : "Vallon du Bivet" (820030422) à 1,3 km au Nord-Est du site - ZNIEFF de type II : "Ensemble fonctionnel des vallées de la Bourbre et du Catelan" (820030272) à 6,3 km au Nord-Est du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bonnefamille n'est pas en zone de montagne d'après la loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est : "Confluence Bourbre-Catelan" (FR3800426) situé à environ 6,2 km au Nord-Est du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bonnefamille n'est pas une commune littorale d'après la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches : - Parc national : Écrins (FR3400005) à environ 90 km au Sud-Est - Parc naturel marin : Golfe du Lion (FR9100003) à environ 310 km au Sud-Ouest - RNN: Ile de la Platière (FR3600079) à environ 35 km au Sud-Ouest - RNR : Etang de Saint-Bonnet (FR9300069) à environ 6,3 km à l'Est - PNR : Pilat (FR8000027) à environ 18,4 km au Sud-Ouest
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE de l'Isère (troisième étape) a été approuvé le 10 avril 2020. D'après la carte stratégique de bruit de type "a", le site se trouve à environ 200 m à l'Ouest du périmètre de bruit pour la Route Départementale 518.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien inscrit le plus proche : "Maison-forte des Allinges" (IP7K43) situé à environ 3,4 km au Nord-Est du site. Périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques de "l'Eglise Saint-Roch" (1906273328) à environ 2,4 km au Sud. Site patrimonial remarquable le plus proche : Saint-Quentin-Fallavier (1912050080) à environ 3 km à l'Est du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche du site est Le Morellet (38RH0241) à environ 400 m à l'Ouest du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bonnefamille n'est pas soumise à un PPRN. Elle n'est également pas soumise à un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas un site pollué d'après la base de données BASOL. En revanche, un site pollué est recensé dans la zone (à environ 400 m au Nord-Est du site), lieu dit "L'alouette" concernant un dépôt de ferrailles et de chiffons, numéro RHA3800479.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bonnefamille n'est pas comprise dans une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la cartographie des captages d'eau potable réalisée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le site ne se trouve pas dans le périmètre de protection d'un captage AEP. Le plus proche est le forage LAFAYETTE sur la commune de Saint-Georges-d'Espéranche et qui se trouve à environ 570 mètres au Sud du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est celui de "Maison forte de Montplaisant" (39251), inscrit le 8 novembre 1946 et se trouvant à environ 16,5 km au Nord-Est du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches : - ZPS "Steppes de la Valbonne" (FR8212011) à environ 23 km au Nord du site, - ZSC "L'Isle Crémieu" (FR8201727) à environ 8,8km au Nord-Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le "Confluent de l'Ain et du Rhône" (2245C01, 3785C01, 01151) classé le 3 décembre 1990 et qui se trouve à environ 20 km au Nord-Est du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est raccordé au réseau AEP de la zone d'activités, il n'y aura donc pas de prélèvements d'eau directement dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement depuis la nappe ou rejet direct dans le milieu ne sera susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines : gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation locale (traitement des EP polluées par séparateur hydrocarbures) et rejets couverts par une convention, eaux sanitaires rejetées dans le réseau public d'assainissement, absence d'eaux usées industrielles. A noter que l'eau utilisée pour le rinçage de la cuve sera considérée elle-même comme déchet dangereux et sera envoyée au centre de traitement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour se rapprocher de l'équilibre remblais/déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour se rapprocher de l'équilibre remblais/déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans la zone AUi du PLU de Bonnefamille correspondant à une zone non ou insuffisamment équipée réservée aux activités économiques. De plus, l'installation de la cuve de stockage se fera sur un site déjà existant. Les nouvelles surfaces imperméabilisées ne seront que de 70 m ² environ. Les surfaces végétalisées sont de l'ordre de 60% de la surface totale de la parcelle et les limites séparatives du site possèdent une haie d'arbustes de 2,4 m de largeur composée de 5 essences différentes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "L'Isle Crémieu" (FR8201727) à environ 8,8 km au Nord-Est du site. Au vu de son éloignement, le projet ne sera pas susceptible d'impacter un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement des eaux en nappe ou milieu naturel. Les eaux usées sanitaires seront éliminées via le réseau public d'assainissement et les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet sous couvert d'une convention.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'installation d'une cuve de stockage de déchets d'assainissement sur un site déjà existant. Ainsi, le projet n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le principal risque du projet serait un déversement accidentel. Une rétention sera installée pour contrer tout risque de déversement accidentel au niveau de la cuve. De plus, des contrôles réguliers de la cuve seront réalisés pour s'assurer de son bon état (absence de fuites).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas sujet au risque inondation, la commune de Bonnefamille ne possède pas de PPRI. Le risque sismique est modéré (niveau 3). La commune est exposée à un risque faible pour le retrait-gonflements des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques se limiteront aux rejets diffus liés au trafic des PL. Pour rappel, le projet permettra de réduire le trafic PL et donc les rejets atmosphériques associés. Il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles. Une rétention sera installée en cas de déversement accidentel du contenu de la cuve.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chaque jour, environ 5 camions (donc 10 mouvements) viendront vider leur contenu dans la cuve de stockage. La cuve de stockage sera vidée 3 à 4 fois par semaine par camion jusqu'au site de traitement de Chasse-sur-Rhône. Pour rappel, l'entreprise réalise actuellement une dizaine de trajets par semaine jusqu'au centre de traitement. L'installation de la cuve permettra donc de réduire ces trajets.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores seront uniquement liées au trafic des camions. Pour rappel, environ 5 camions transiteront sur site par jour pour vider leur contenu dans la cuve. Les niveaux sonores respecteront la réglementation en vigueur et une campagne de mesure de bruit sera réalisée au démarrage de l'activité. Le site se trouve à environ 200 m à l'Ouest du périmètre de bruit pour la Route Départementale 518.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'engendrera aucune odeur. Il ne sera également pas concerné par des odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'engendrera aucune vibration. Il n'est également pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site sera muni d'un éclairage interne nécessaire à son bon fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>L'établissement respectera l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses afin de limiter les nuisances lumineuses sur le site et les consommations d'énergie.</p> <p>Le site est situé au sein d'un parc d'activités, déjà impacté par les pollutions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions atmosphériques se limiteront aux rejets diffus liés au trafic des PL. Chaque jour, environ 5 camions (donc 10 mouvements) viendront vider leur contenu dans la cuve de stockage. La cuve de stockage sera vidée 3 à 4 fois par semaine par camion jusqu'au site de traitement de Chasse-sur-Rhône. Pour rappel, l'entreprise réalise actuellement une dizaine de trajets par semaine jusqu'au centre de traitement. L'installation de la cuve permettra donc de réduire ces trajets.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sanitaires seront éliminées via le réseau public d'assainissement communal et les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet sous couvert d'une convention. Il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles. Pour rappel, l'eau utilisée pour le nettoyage de la cuve sera considérée elle-même comme déchet dangereux et sera envoyée au centre de traitement de Chasse-sur-Rhône.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sanitaires seront éliminées via le réseau public d'assainissement communal et les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet sous couvert d'une convention. Il n'y aura pas de rejet d'eaux usées industrielles. Pour rappel, l'eau utilisée pour le rinçage de la cuve sera considérée elle-même comme déchet dangereux et sera envoyée au centre de traitement de Chasse-sur-Rhône.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'eau utilisée pour le nettoyage de la cuve sera considérée elle-même comme déchet dangereux. Elle sera collectée et envoyée au centre de traitement de Chasse-sur-Rhône.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté dans la zone AUi du PLU de Bonnefamille correspondant à une zone non ou insuffisamment équipée réservée aux activités économiques. Le projet respectera les prescriptions du PLU. Pour rappel, le projet consiste en l'implantation d'une cuve de stockage de déchets d'assainissement sur un site déjà existant. De plus, le site n'est situé dans aucun périmètre de protection d'un bien ou d'un site inscrit ou classé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté dans la zone AUi du PLU de Bonnefamille correspondant à une zone non ou insuffisamment équipée réservée aux activités économiques. Pour rappel, le projet consiste en l'implantation d'une cuve de stockage de déchets d'assainissement sur un site déjà existant. Le projet ne sera donc à l'origine d'aucune modification sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés ont été recherchés sur le site de la MRAe. La recherche étant centrée sur les avis établis depuis 2018 sur les projets les plus proches géographiquement.

Les avis émis concernent :

- un projet de création d'une plateforme logistique à Saint-Quentin-Fallavier en août 2020

Les impacts susceptibles de se cumuler sont : impact sur le trafic routier et rejets atmosphériques correspondants.

Ces impacts seront réduits par les mesures développées aux § 6.1 et 6.4.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Implantation du projet sur un site déjà existant, au sein d'une zone d'activités, hors des enjeux naturels, gestion des eaux pluviales (traitement par séparateur d'hydrocarbures), imperméabilisation supplémentaire d'environ 70 m², absence de rejets d'eaux usées industrielles, mise en place d'une rétention en cas de déversement accidentel, rejets atmosphériques limités (liés au trafic routier), projet permettant de réduire le trafic PL, campagne de mesure des niveaux sonores au démarrage de l'activité...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Evaluation environnementale non nécessaire : le projet consiste en l'implantation d'une cuve de stockage de déchets d'assainissement sur un site déjà existant. De plus, le projet ne sera pas de nature à présenter des impacts ou dangers significatifs, au vu de la localisation en zone AUi du PLU de Bonnefamille (zone non ou insuffisamment équipée réservée aux activités économiques) et des mesures mises en place (rétention en cas de déversement accidentel, aucun rejet d'eaux industrielles, eaux pluviales traitées par séparateur hydrocarbures, ...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BONNE FAMILLE

le,

06 / 07 / 2022

Signature

